

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La société tunisienne des industries de pneumatiques « STIP » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : **Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF & Mr Mohamed Neji HERGLI.**

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Notes	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 413 106	8 382 594
- Amortissements		(7 740 372)	(7 195 684)
	III.1.	672 734	1 186 910
Immobilisations corporelles		174 594 785	173 185 087
- Amortissements		(151 768 409)	(143 724 015)
	III.1.	22 826 375	29 461 072
Immobilisations financières		10 695 450	10 661 378
- Provisions		(5 012 669)	(5 871 328)
	III.2.	5 682 781	4 790 050
Total des actifs immobilisés		29 181 891	35 438 032
Total des actifs non courants		29 181 891	35 438 032
Actifs courants			
Stocks		30 790 882	43 388 037
- Provisions		(1 065 341)	(953 047)
	III.3.	29 725 541	42 434 990
Clients et comptes rattachés		23 540 004	28 204 955
- Provisions		(15 498 870)	(13 065 448)
	III.4.	8 041 133	15 139 507
Autres actifs courants		10 885 572	9 376 602
- Provisions		(1 041 154)	(816 145)
	III.5.	9 844 419	8 560 457
Placements et autres actifs financiers		3 363 809	3 561 331
- Provisions		-	(201 531)
	III.6.	3 363 809	3 359 800
Liquidités et équivalents de liquidités		15 948 724	8 992 338
III.7.			
Total des actifs courants		66 923 627	78 487 091
Total des actifs		96 105 517	113 925 124

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
Capitaux propres et passifs	Notes	2012	2011
Capitaux propres			
Capital social		12 623 472	12 623 472
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 774)	(325 774)
Autres capitaux propres		7 775 052	7 765 564
Résultats reportés		(132 308 979)	(117 748 243)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(107 213 266)	(92 662 019)
Résultat de l'exercice		(19 311 551)	(14 560 736)
Total des capitaux propres	III.8.	(126 524 817)	(107 222 754)
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	III.9.	38 828 760	20 786 522
Autres passifs non courants	III.10.	971 313	844 649
Provisions pour risques et charges	III.11.	1 065 765	308 964
Total des passifs non courants		40 865 838	21 940 135
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.12.	8 373 396	13 437 473
Autres passifs courants	III.13.	33 726 913	26 937 424
Concours bancaires et autres passifs financiers	III.14.	139 664 187	158 832 846
Total des passifs courants		181 764 497	199 207 743
Total des passifs		222 630 334	221 147 878
Total des capitaux propres et des passifs		96 105 517	113 925 124

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Période de 12 mois close le	Période de 12 mois close le
	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Produits d'exploitation			
Revenus	III.15.	98 538 402	101 947 007
Autres produits d'exploitation	III.16.	254 034	250 043
Total des produits d'exploitation		98 792 436	102 197 051
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		6 586 669	(7 340 582)
Achats d'approvisionnements consommés	III.17.	66 350 843	83 317 253
Charges de personnel	III.18.	21 924 915	20 634 860
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.19.	8 292 177	6 043 687
Autres charges d'exploitation	III.20.	3 777 948	3 998 287
Total des charges d'exploitation		106 932 553	106 653 505
Résultat d'exploitation		(8 140 116)	(4 456 454)
Charges financières nettes	III.21.	(11 779 635)	(10 094 272)
Produits des placements	III.22.	333 492	-
Autres gains ordinaires	III.23.	375 398	103 624
Autres pertes ordinaires	III.24.	(26 988)	(48 103)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(19 237 849)	(14 495 205)
Impôt sur les bénéfices		73 702	65 531
Résultat des activités ordinaires après impôt		(19 311 551)	(14 560 736)
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		(19 311 551)	(14 560 736)
Résultat net de la période		(19 311 551)	(14 560 736)
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
Résultat après modification comptable		(19 311 551)	(14 560 736)

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période de 12 mois close le		
	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		(19 311 551)	(14 560 736)
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		8 292 177	6 043 687
- Variation des :			
Stocks		12 597 155	(8 150 807)
Créances		4 664 951	1 808 590
Autres actifs courants		(1 508 971)	513 294
Placements et autres actifs financiers		89 854	415 409
Fournisseurs et autres dettes		9 456 336	9 905 448
- Transfert de charges		(362 740)	400 572
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		13 917 211	(3 624 542)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 543 846)	(1 086 721)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(34 072)	(4 308)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 577 919)	(1 091 029)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(114 053)	(114 053)
Encaissements provenant des emprunts		74 793 058	48 492 872
Encaissements provenant des subventions		25 000	-
Remboursement d'emprunts		(73 909 393)	(43 218 944)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement		794 612	5 159 875
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		16 466	8 786
Variation de trésorerie		13 150 370	453 090
Trésorerie au début de l'exercice		(38 963 116)	(39 416 206)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	III.25.	(25 812 746)	(38 963 116)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT.

A la date du 30 Juin 2008, le capital social a été réduit pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. Par la même Assemblée Générale Extraordinaire, une augmentation du capital non suivie d'effet pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions) a été prononcée.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001, a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant 10% du capital social.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1.DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2.BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La STIP a accusé une perte nette de 19 311 551 pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 126 524 817 Dinars.

Le passif exigible était, au 31 décembre 2012, supérieur de 114 840 870 Dinars à l'actif circulant et le passif total supérieur de 126 524 817 au total de l'actif, soit 132.836.553 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une assemblée générale extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2012 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2012, supérieur de 114.840.870 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 126.524.817 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de

la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec cinq banques privées et continue à négocier avec les autres banques concernées pour le traitement de ses engagements.

Un conseil interministériel s'est tenu le 8 octobre 2012 pour étudier la situation de la STIP et a recommandé certaines actions visant le financement des achats de matières premières à temps et l'établissement d'un business plan qui adopte le principe de l'augmentation du capital par un investisseur stratégique qui garantit la continuité de l'activité.

Deux réunions ont été également tenues, le 7 janvier 2013 et le 13 février 2013, au siège de la Direction Générale de la Privatisation, en présence de représentants des deux banques publiques concernées par l'opération d'assainissement financier proposée par la STIP.

Cette situation est due à des facteurs endogènes et surtout exogènes ayant affecté la compétitivité commerciale, la performance économique et l'équilibre financier de la société.

Faute de concrétisation de la restructuration financière envisagée, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

Stocks

Les stocks sont composés des stocks de matières premières, de matières consommables, de pièces de rechanges, de produits en cours et de produits finis.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminé sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges

d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

Emprunts

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

III. Notes explicatives des états financiers (Montants en Dinar Tunisien)

III.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 23 499 109 Dinars contre 30 647 982 Dinars au 31 Décembre 2011. La variation des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

Désignation	Valeur Brute					Amortissements				VCN
	31/12/2011	Acquisitions	Transferts	Cessions	31/12/2012	31/12/2011	Dotation 2012	Régularisation	31/12/2012	
Immobilisations incorporelles										
- Know How	7 004 062	-	-	-	7 004 062	(6 036 620)	(483 721)	-	(6 520 341)	483 721
- Logiciels	595 644	30 512	20 191	-	646 347	(587 041)	(22 832)	-	(609 873)	36 474
- Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(572 023)	(38 135)	-	(610 158)	152 539
- En cours	20 191	-	(20 191)	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	8 382 594	30 512	-	-	8 413 106	(7 195 684)	(544 688)	-	(7 740 372)	672 734
Immobilisations corporelles										
- Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098
- Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(14 715 583)	(839 803)	-	(15 555 386)	9 336 984
- Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(556 891)	(14 320)	-	(571 211)	298 819
- Agenc., aménag. des constructions	3 224 929	116 625	-	-	3 341 554	(2 866 428)	(116 653)	-	(2 983 081)	358 474
- Matériel & outillages industriels	100 464 298	773 303	236 702	(18 435)	101 455 869	(84 157 795)	(6 984 727)	18 435	(91 124 087)	10 331 782
- Matériel & outil. industriels réévalués	37 599 389	-	-	-	37 599 389	(37 599 389)	-	-	(37 599 389)	-
- Matériel de transport	1 766 533	70 162	-	(30 989)	1 805 706	(1 519 853)	(68 567)	30 989	(1 557 431)	248 275
- Matériel informatique	1 122 718	27 640	-	-	1 150 358	(1 019 381)	(25 859)	-	(1 045 240)	105 118
- Agencement, Aménag. & Installations	1 027 202	29 236	11 450	(5 230)	1 062 747	(885 633)	(40 864)	5 100	(921 397)	141 351
- Equipement de bureau	437 427	6 117	-	(760)	442 784	(403 062)	(8 885)	760	(411 187)	31 597
- En cours	412 091	558 564	(364 777)	-	605 878	-	-	-	-	605 878
Total des immobilisations corporelles	173 185 087	1 465 112	-	(55 414)	174 594 785	(143 724 015)	(8 099 678)	55 284	(151 768 409)	22 826 375
Total	181 567 681	1 495 624	-	(55 414)	183 007 891	(150 919 699)	(8 644 366)	55 284	(159 508 781)	23 499 109

III.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 5 682 781 Dinars contre 4 790 050 Dinars au 31 Décembre 2011. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	4 508 355
Dépôts et cautionnements versés	426 868	419 880
Prêts au personnel	163 377	136 293
Total brut	10 695 450	10 661 378
Provision pour dépréciation des titres SOMACOP	5 012 669	5 275 547
Provision pour dépréciation des titres SMTP	-	595 780
Total net	5 682 781	4 790 050

III.3. STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 29 725 541 Dinars contre 42 434 990 Dinars au 31 Décembre 2011 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Matières premières	8 125 447	14 138 728
Produits finis	11 052 880	17 183 068
En-cours de productions de biens	3 037 957	3 494 437
Pièces de rechange et autres approvisionnements	8 574 599	8 571 803
Total brut	30 790 882	43 388 037
Provision pour dépréciation des MP	-	8 373
Provision pour dépréciation des produits finis	265 341	144 674
Provision pour dépréciation des en-cours	-	-
Provisions pour dépréciation des PDR	800 000	800 000
Total net	29 725 541	42 434 990

III.4. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 8 041 133 Dinars contre 15 139 507 Dinars au 31 Décembre 2011. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Clients ordinaires	7 598 147	14 986 494
Clients, effets à recevoir	-	108 309
Clients douteux	15 941 857	13 110 152
Total brut	23 540 004	28 204 955
Provision pour dépréciation des clients douteux	15 498 870	13 065 448
Total net	8 041 133	15 139 507

Les clients ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Clients locaux	(5 043 626)	(417 022)
Clients étrangers	12 641 773	15 403 516
Total	7 598 147	14 986 494

III.5. AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31 Décembre 2012 à 9 844 419 Dinars contre 8 560 457 Dinars au 31 Décembre 2011. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs débiteurs	1 270 643	896 241
Personnel	88 072	70 267
Etat, impôts sur les sociétés à reporter	3 348 094	2 790 060
TVA récupérable	157 428	204 226
Etat, TFP à reporter	467 666	538 384
Etat, avances en douanes	197 465	232 792
Etat, Rappel d'Impôts	364 315	364 315
Société du groupe SOMACOP	3 064 729	2 855 528
Société du groupe SMTP	1 534 838	1 048 155
Charges constatées d'avance	325 866	373 671
Produits à recevoir	66 458	2 542
Débiteurs divers	-	420
Total brut	10 885 572	9 376 602
Provision pour dépréciation des AAC	1 041 154	816 145
Total net	9 844 419	8 560 457

III.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 3 363 809 Dinars contre 3 359 800 Dinars au 31 Décembre 2011. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Régies d'avances et accréditifs (supérieurs à 3 mois)	3 306 731	3 504 253
Blocage Saisie Arrêt	57 078	57 078
Total brut	3 363 809	3 561 331
Provision pour dépréciation des actifs financiers	-	201 531
Total net	3 363 809	3 359 800

III.7. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 15 948 724 Dinars contre 8 992 338 Dinars au 31 Décembre 2011. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Chèques à l'encaissement	15 302 458	7 861 618
Banques	348 770	149 603
Caisses	83 496	11 392
Régies d'avances et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	214 000	969 725
Total	15 948 724	8 992 338

III.8. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont passé de (107 222 754 Dinars) au 31/12/2011 à (126 524 817 Dinars) au 31/12/2012.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit:

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinv exonéré	Réserve spéciale	Actions propres *	Réserve de réévaluation	Subvention d'investissement	Résultats Reportés	Amortissements Différés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2010	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	80 313	(32 977 465)	(69 601 734)	(15 169 044)	(92 641 923)
Affectation du résultat de l'exercice 2010 suivant décision de l'AGO du 29/6/2011								(5 870 758)	(9 298 286)	15 169 044	-
Subventions d'invt inscrites au résultat							(20 095)				(20 095)
Résultat net de l'exercice 2011										(14 560 736)	(14 560 736)
Solde au 31 Décembre 2011	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	60 218	(38 848 223)	(78 900 020)	(14 560 736)	(107 222 754)
Affectation du résultat de l'exercice 2011 suivant décision de l'AGO du 19/6/2012								(5 713 972)	(8 846 763)	14 560 736	-
Subvention d'investissement reçue							25 000				25 000
Subventions d'invt inscrites au résultat							(15 512)				(15 512)
Résultat net de l'exercice 2012										(19 311 551)	(19 311 551)
Solde au 31 Décembre 2012	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	69 706	(44 562 195)	(87 746 783)	(19 311 551)	(126 524 817)

(*) Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 19 mars 2002, correspondent à 32 850 actions représentant 0,78% du total des actions en circulation.

III.9. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 38 828 760 Dinars contre un solde de 20 786 522 Dinars au 31 Décembre 2011. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit:

Baillleur	Durée	Franchise	Solde au 31/12/2012			Total
			à + d'un an	à - d'un an	échus impayés	
CREDITS NON RENEGOCIES						
STB Crédit : 2 063 027,120	15 ans	3 ans	601 716	171 919	1 289 392	2 063 027
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	741 304	197 681	1 433 187	2 372 171
STB Crédit : 3 358 906,778	15 ans	3 ans	979 681	279 909	2 099 317	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	401 965	100 491	703 439	1 205 895
STB Crédit : 2 372 546,236	15 ans	2 ans	730 014	182 504	1 414 403	2 326 920
STB Crédit : 2 627 453,764	15 ans	2 ans	808 447	202 112	1 566 367	2 576 926
STB Crédit : 5 000 000,000	7 ans	-	-	-	3 928 571	3 928 571
BFT Crédit : 3 000 000,000	7 ans	2 ans	-	-	3 000 000	3 000 000
BNA Crédit : 8 424 000,000	7 ans	2 ans	-	-	8 424 000	8 424 000
BNA Crédit : 1 576 000,000	7 ans		-	-	1 576 000	1 576 000
BNA Crédit : 4 410 000,000	18 mois		-	-	3 589 365	3 589 365
BIAT Crédit : 2 500 000,000	7 ans	2 ans	-	-	2 500 000	2 500 000
BH Crédit : 247 000,000	10 ans		65 324	39 334	9 345	114 003
AIL Crédit Leasing : 70 160,858	3 ans		26 576	12 847	-	39 423
CREDITS RENEGOCIES						
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans		1 755 637	442 498	-	2 198 135
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche à remboursement in fine)	In fine		2 912 687	-	-	2 912 687
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 765 624	-	-	3 765 624
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	7 035 000	-	-	7 035 000
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		1 566 667	1 566 667	-	3 133 333
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)			4 180 787	-	-	4 180 787
BTK 6 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 ans	6 mois	3 285 717	1 714 284	-	5 000 001
BTK 892 393,392 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	4 ans	6 mois	488 700	254 964	-	743 664
BTK 3 000 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 000 000	-	-	3 000 000
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans		1 013 913	1 106 087	-	2 120 000
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		3 180 000	-	-	3 180 000
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			2 289 000	-	-	2 289 000
Total			38 828 760	6 271 296	31 533 384	76 633 440

III.10. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 971 313 Dinars contre 844 649 Dinars au 31 Décembre 2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts et dettes assortis C.P Etat (*)	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	126 663	-
Total	971 313	844 649

(*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la STIP et qui provient d'un don Italien.

III.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 1 065 765 Dinars contre 308 964 Dinars au 31 Décembre 2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour risques douaniers (*)	882 420	-
Autres provisions pour risques et charges	183 345	308 964
Total	1 065 765	308 964

(*) Cf note V. Eventualités

III.12. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 8 373 396 Dinars au 31 Décembre 2012 contre 13 437 473 Dinars au 31 Décembre 2011. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
Fournisseurs locaux	2 623 523	3 595 677
Fournisseurs étrangers	1 898 608	689 602
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	791	-
Fournisseurs, effets à payer	987 086	429 550
Fournisseurs, factures non parvenues	2 473 066	8 283 967
Total des fournisseurs d'exploitation	7 983 073	12 998 796
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>		
Fournisseurs locaux	118 994	118 994
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	245 775	234 338
Fournisseurs, factures non parvenues	-	59 789
Total des fournisseurs d'immobilisations	390 324	438 676
Total	8 373 396	13 437 473

III.13. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 33 726 913 Dinars contre 26 937 424 Dinars au 31 Décembre 2011 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Clients R.R.R. à accorder	9 841 438	8 046 658
Ristournes à rembourser à MAAP	1 411 025	1 330 483
Fonds social	1 292 428	1 228 497
Personnel	2 809 553	2 340 818
Etat, impôts et taxes	10 070 620	5 258 643
Société du groupe SOME COP PLUS	10 173	92 993
Associés, dividendes à payer	725 464	839 516
Caisse Nationale de sécurité sociale	5 044 942	3 006 364
Administrateurs, tantièmes à payer	94 462	94 462
Jetons de présence	176 140	153 015
Produits constatés d'avance	2 250 536	1 713 887
Autres créditeurs	132	12 563
Provision courante pour risques & charges	-	2 819 525
Total	33 726 913	26 937 424

III.14. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 139 664 187 Dinars contre 158 832 846 au 31 Décembre 2011. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Échéances à moins d'un an sur emprunts	6 271 296	3 482 550
Échéances impayées sur emprunts	31 533 384	39 808 503
Emprunts courants	35 718 696	41 639 215
Intérêts courus	24 379 340	25 745 593
Banques (soldes débiteurs)	41 761 470	48 156 985
Total	139 664 187	158 832 846

Les échéances à moins d'un ainsi que les échéances impayées sur emprunts sont détaillées, par bailleur de fonds, au niveau de la note III.9. Emprunts et dettes assimilées.

III.15. REVENUS

Les revenus réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 s'élèvent à 98 538 402 Dinars contre 101 947 007 Dinars réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011.

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	2012	2011
Ventes locales de produits finis	66 682 546	64 955 613
Ventes locales de produits intermédiaires	539 317	697 066
Ristournes sur ventes locales	(6 334 797)	(4 698 477)
Total des ventes locales	60 887 066	60 954 203
Ventes à l'export de produits finis	37 980 793	41 435 715
Ristournes sur ventes à l'export	(329 457)	(442 910)
Total des ventes à l'export	37 651 336	40 992 805
Total	98 538 402	101 947 007

III.16. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 à 254 034 Dinars contre 250 043 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Revenus des immeubles	70 089	69 550
Ventes de déchets	140 678	126 698
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	15 512	20 095
Autres produits d'exploitation	27 756	33 700
Total	254 034	250 043

III.17. ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 à 66 350 843 Dinars contre 83 317 253 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de ces achats se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Achats de matières premières et fournitures liées	55 701 941	68 200 708
Achats d'autres approvisionnements	6 114 053	7 518 156
Achats non stockés de matières et fournitures	4 406 856	4 725 935
Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	130 789	3 282 663
Variation de stocks des autres approvisionnements	(2 795)	(410 209)
Total	66 350 843	83 317 253

III.18. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 à 21 924 915 Dinars contre 20 634 860 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Salaires et primes	17 174 586	16 142 978
Charges sociales	4 135 310	3 913 637
Cotisations au fonds social	220 808	113 975
Frais de cantine	373 370	434 450
Médecine de travail	20 841	29 821
Total	21 924 915	20 634 860

III.19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 8 292 177 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 contre 6 043 687 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Dotations aux amortissements des immobilisations	8 644 366	8 884 898
Dotations aux provisions pour risques et charges	966 816	111 666
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	155 241
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	234 509	219 526
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	2 480 161	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	442 116	81 611
Reprises sur provisions pour risques et charges	(2 819 525)	(105 471)
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(1 060 190)	(238 193)
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	(266 255)	(3 065 591)
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(329 823)	-
Total	8 292 177	6 043 687

III.20. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 3 777 948 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 contre 3 998 287 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Frais et commissions bancaires	1 037 007	1 195 206
Frais de transport sur ventes	455 203	447 368
Primes d'assurances	777 169	957 854
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	417 544	178 883
Formation professionnelle	37 113	118 065
Charges locatives	103 772	109 626
Entretiens et réparations	251 129	368 599
Frais postaux et de télécommunication	106 385	117 700
Gardiennage et autres services	38 335	123 105
Impôt et taxes	319 243	172 970
Missions et réceptions	73 881	64 939
Publicités, publications et relations publiques	113 003	95 548
Autres charges diverses ordinaires	48 166	48 426
Total	3 777 948	3 998 287

III.21. CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 à 11 779 635 Dinars contre 10 094 272 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Intérêts sur emprunts non courants	1 278 886	1 064 058
Intérêts de retard de paiement	5 026 929	2 110 425
Intérêts des comptes courants bancaires	3 099 699	4 013 267
Intérêts sur crédits d'exploitation (Achats de MP)	1 204 961	1 449 705
Intérêts sur escomptes des effets à recevoir	199 910	212 171

Intérêts sur financement des exportations	275 010	476 806
Intérêts sur crédits de financement des stocks	4 444	21 707
Autres intérêts et pénalités	380 627	36 124
Intérêts créditeurs des comptes courants bancaires	(262 944)	(355 449)
Pertes et gains de Change non réalisés	(302 518)	630 665
Pertes et gains de Change réalisés	874 630	434 791
Total	11 779 635	10 094 272

III.22. PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements s'élèvent, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, à 333 492 Dinars et correspondent exclusivement aux dividendes de la société SMTP Amine dont le droit de la STIP est établie et dont le recouvrement est raisonnablement sur.

III.23. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, à 375 398 Dinars contre 103 624 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de ces gains se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Produits nets sur cessions d'immobilisations	-	8 118
Gains sur abandon de dettes bancaires	368 948	-
Autres gains ordinaires	6 450	95 506
Total	375 398	103 624

III.24 AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, à 26 988 Dinars contre 48 103 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de ces pertes se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Charges nettes sur sorties d'immobilisations	131	136
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	26 857	47 967
Total	26 988	48 103

III.25. TRESORERIES DE DEBUT ET DE FIN DE PERIODE

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2012 présente un solde créditeur de 25 812 746 Dinars contre de même nature de 38 963 115 Dinars à la date de clôture de l'exercice 2011. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Liquidités en banques	348 770	149 603	199 167
Espèces en caisses	83 496	11 392	72 104
Chèques à l'encaissement	15 302 458	7 861 618	7 440 840
Régies d'avance et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	214 000	969 725	(755 725)
Provisions pour dépréciation des actifs financiers	-	201 531	(201 531)
Découverts bancaires	(41 761 470)	(48 156 985)	6 395 515
Total	(25 812 746)	(38 963 116)	13 150 370

IV. Engagements hors bilan

1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés					
-					
a) Garanties réelles					
• Hypothèques					
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)		ATB, UBCI		Attijari B	
• Nantissements					
Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		BTK, STB et Attijari B	
b) Effets escomptés et non échus	3 776 688	ATB, BNA et BH			
TOTAL	3 776 688				
2 - Engagements reçus					
a) garanties personnelles					
• Cautions personnelles	11 100 000				
Caution accordée par un client	1 000 000	SPG			
Caution accordée par un client	1 500 000	SPG			
Caution accordée par un client	3 000 000	SPG			
Caution accordée par un client	2 000 000	STPCI			

Caution accordée par un client	1 200 000	SOCOP		(2 087 927)
Caution accordée par un client	400 000	Gros Pneus		
Caution accordée par un client	1 000 000	CSPD		
Caution accordée par un client	1 000 000	SNP		(6 151 264)
• Cautions bancaires	200 000			
Caution accordée par un client	200 000	Sté JOMAA		
b) Garanties réelles				
• Hypothèques	4 400 000			
Hypothèque sur titre foncier n° 39984 (1 ^{er} rang)	200 000	JOMAA ET CIE		
Hypothèque sur titre foncier n° 48957 (1 ^{er} rang)	50 000	JOMAA ET CIE		
Hypothèque sur titre foncier n° 75959 (1 ^{er} rang)	800 000	JOMAA ET CIE		
Hypothèque sur titre foncier n° 34391 (vente en cours)	500 000	SOCOP		(2 087 927)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282 (affaire en cours)	300 000	SOCOP		(2 087 927)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE		
Hypothèque 1 ^{er} rang (Zone industrielle Charguia)	1 700 000	STPCM		(1 886 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP		(6 151 264)
• Nantissements	2 868 811			
Contrat de nantissement sur 4 fonds de commerce	1 246 000	JOMAA ET CIE		
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	922 811	JOMAA ET CIE		
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE		
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM		(1 886 092)

TOTAL	18 568 811				
3 - Engagements réciproques					
• Cautions bancaires au profit de la douane	10 063 829	BNA, BH, BIAT, BFT, UIB, BT, UBCI			
TOTAL	10 063 829				

2- Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti
• Emprunts d'investissement	76 594 017
AMEN BANK	14 349 120
BFT	3 000 000
BH	114 003
BIAT	2 500 000
BNA	13 589 365
Attijari BANK	8 876 446
BTK	8 743 665
STB	17 832 418
UIB	7 589 000

V. Eventualités

1- La douane réclame à la STIP, au titre de la régularisation des importations réalisées sous le régime de l'entrepôt industriel par le dépôt des déclarations relatives à l'exportation ou à la mise à la consommation, le paiement de la somme, hors pénalités, de 7.593.250 DT correspondant à des droits de douane, à une TVA due à l'importation (récupérable) et à d'autres impôts et taxes pour respectivement 2.695.200 DT, 4.505.435 DT et 392.615 DT. La STIP a officiellement demandé, en date du 26 mars 2013, de conclure un arrangement transactionnel avec l'administration des douanes conformément aux dispositions de l'article 220 du code des douanes. Elle a également obtenu, en date du 19 février 2013, un accord formel de la douane pour bénéficier des abattements ou exonérations douanières accordés en application des conventions de libre échange conclues entre la Tunisie et certains de ses partenaires commerciaux et ce dans le cadre de la transaction envisagée. Il est actuellement impossible d'anticiper l'issue définitive de ce dossier et de ce fait la provision pour risque constituée à cet effet a été limitée à la somme de 882.420 DT calculée compte non tenu des droits de douane ci-dessus visés et par référence à un taux transactionnel de pénalités de 10%. Cette provision peut s'avérer insuffisante notamment en cas de non concrétisation effective de la transaction envisagée avec l'administration des douanes.

2- La relation entre la STIP et ses salariés est régie par la convention interne d'établissement de la STIP. L'article 57 de cette convention prévoit ce que tout agent partant à la retraite bénéficie d'une indemnité de départ à la retraite.

Ainsi, en vertu de cet article, la société est redevable à son personnel partant d'indemnités de départ à la retraite et par conséquent, elle encourt à ce sujet un passif éventuel. Toutefois, ce passif n'a pas pu être mesuré de façon fiable puisque son estimation est tributaire de plusieurs paramètres aléatoires (taux de rotation du personnel, taux des départs anticipés à la retraite, table de mortalité, taux d'actualisation,...) et justifiait, en conséquent, qu'une information dans les notes soit fournie conformément au paragraphe 18 de la norme NC 14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture.

3- Dans le cadre de la privatisation de la société par ouverture de son capital à des investisseurs stratégiques, la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux arrêtés, à la même date, par certaines banques ayant confirmé les dits engagements dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas conclu des arrangements avec la STIP a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de ces banques au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 219 000 DT et -1.326 000 DT. Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2012, n'ont pu être actualisés en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers le secteur bancaire.

VI. Informations sur les parties liées

A- Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées réalisées par la STIP se détaillent comme suit :

a) Transactions avec la SMTP Amine

- La réalisation, au cours de l'exercice 2012, de ventes à la SMTP Amine pour un montant de 17 185 863 DT. La créance de la STIP envers la SMTP Amine s'élève à la date du 31/12/2012 à 69 035 918 MAD, soit 12 650 832 DT (convertie au cours de clôture).
- Le montant des ristournes à accorder sur les ventes à la SMTP Amine s'élève au 31/12/2012 à 30 352 159 MAD, soit 5 562 033 DT (converti au cours de clôture).
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2012 a porté sur 28 314 DT.
- La facturation à la SMTP Amine des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2012 pour la somme de 57 682 DT. La créance envers la SMTP Amine en raison des refacturations des frais de mission et de déplacement au Maroc ainsi qu'au titre des intérêts sur comptes courants associés débiteurs s'élève au 31/12/2012 à 6 555 773 MAD soit 1 201 345 DT (convertie au cours de clôture).

b) Transactions avec la SOMACOP

- La réalisation, au cours de l'exercice 2012, de ventes à la société SOMACOP pour un montant de 12 868 797 DT HTVA. La créance de la STIP envers la société SOMACOP s'élève à la date du 31/12/2012, compte tenu des chèques à encaisser, à la somme de 3 716 464 DT provisionnée à hauteur de 1 136 493 DT.
- L'octroi de 4 ristournes trimestrielles (dite pour grossistes) à la société SOMACOP qui s'élèvent, au titre de l'exercice 2012, à la somme totale de 696.003 DT HTVA dont 300.000 DT HTVA non encore servis à la date de clôture de l'exercice.

- L'octroi, en 2012, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de son octroi) d'une ristourne exceptionnelle complémentaire sur le chiffre des pneumatiques Amine de l'usine I pendant la période allant du 1/6/2012 au 31/12/2012 pour la somme de 400.051 DT HTVA non encore servis à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, en 2012, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes) d'une remise exceptionnelle sur les ventes des pneumatiques de la gamme Palma pour la somme de 8.324 DT HTVA.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2012 à ce titre s'est élevé à 22 089 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2012 à la SOMACOP s'élèvent à 55 976 DT.
- Le détachement d'un personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2011 à la STIP s'élèvent à 18 714 DT.
- La facturation à la société SOMACOP des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2012 pour la somme de 111 DT.
- La facturation, en 2012, pour un montant HTVA de 200 000 DT, des intérêts relatifs à la convention de compte courant associés de 4.200.000 DT alimenté en nature (pneus), rémunéré au taux fixe de 8% et constitué de 2 lots : un 1er lot de 2 500 000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2ème lot de 1 700 000 DT qui a été déjà remboursé.
- La prestation d'une d'assistance informatique et comptable à la société SOMACOP. Les montants HTVA ainsi facturés par la STIP au cours de l'exercice 2012 se sont élevés respectivement à 11 204 DT et 5 586 DT.

c) Transactions avec la SOMACOP Plus

- La location par la STIP à la SOMACOP plus d'un dépôt sis à Ksar Saïd, Tunis. Le loyer facturé en 2012 à ce titre s'est élevé à 48 000 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP Plus. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2012 se sont élevées à 25 165 DT.
- La facturation d'un montant de 2 394 DT relatif à une prestation d'assistance comptable fournie par la STIP à la SOMACOP Plus.

d) Transactions avec d'autres parties liées

- Le protocole d'accord portant reconnaissance de dettes et rééchelonnement conclu avec la BTK, administrateur, suivant les modalités suivantes :

Tranche	Montant renégocié	Durée	Franchise	Taux d'intérêt	Charges d'intérêts 2012
Tranche 1	6 000 000	4 ans	6 mois	TMM + 1,5%	306 270
Tranche 2	892 393	4 ans	6 mois	0%	
Tranche 3	3 000 000	Tranche soumise à abandon conditionné par le règlement des 2 autres tranches			
Total					306 270

- Le contrat de leasing conclu avec l'AIL, ayant un administrateur commun avec la STIP, en vertu duquel une location financement portant sur un matériel de transport a été consentie à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 8,5%. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ce financement ont totalisé, en 2012, la somme de 246 DT.

B- Rémunérations des dirigeants

B1- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations suivantes :

1- La rémunération du Président Directeur Général Lamine Cherni (pour la période allant du 19 juin au 31 décembre 2012) qui comprend :

a- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 19 juin 2012, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :

- o Deux voitures de fonction,
- o Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- o Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 3 juillet 2012, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

2- La rémunération du Président Directeur Général Mohamed Hédi Dridi (pour la période allant du 1^{er} janvier au 19 juin 2012) qui comprend :

a- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 11 février 2011, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :

- o Deux voitures de fonction,
- o Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- o Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 25 février 2011, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

B.2- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Lamine Cherni		Mohamed Hédi Dridi	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12
Avantages à court terme	81 669	6 386	69 911	0
TOTAL	81 669	6 386	69 911	0

B.2- b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Lamine Cherni		Mohamed Hédi Dridi	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12
Avantages à court terme	1 059	0	1 059	0
TOTAL	1 059	0	1 059	0

VII. Note sur les événements postérieurs

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 15 Mai 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

VIII. Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre des exercices clos au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

Produits		Charges		Soldes	2012	2011
Revenus et autres produits d'exploitation	98 792 436					
Production stockée		Déstockage de production	6 586 669			
Production immobilisée						
<i>Total</i>	<u>98 792 436</u>	<i>Total</i>	<u>6 586 669</u>	• Production	92 205 767	109 537 633
• Production	92 205 767	Achats consommés	66 350 843	• Marge sur coût matières	25 854 924	26 220 380
• Marge sur coût matières	25 854 924	Autres charges externes	3 458 706			
Subventions d'exploitation						
<i>Total</i>	<u>25 854 924</u>	<i>Total</i>	<u>3 458 706</u>	• Valeur ajoutée brute	22 396 218	22 395 064
• Valeur ajoutée brute	22 396 218	Impôts et taxes	319 243			
		Charges de personnel	21 924 915			
<i>Total</i>	<u>22 396 218</u>	<i>Total</i>	<u>22 244 158</u>	• Excédent (insuffisance) brut d'exploitation	152 061	1 587 233
• Excédent brut d'exploitation	152 061	• Insuffisance brute d'exploitation				
Autres produits ordinaires	375 398	Autres charges ordinaires	26 988			
Produits financiers	333 492	Charges financières	11 779 635			
Transfert et reprises de charges		Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	8 292 177			
		Impôt sur le résultat ordinaire	73 702			
<i>Total</i>	<u>860 951</u>	<i>Total</i>	<u>20 172 502</u>	• Résultat des activités ordinaires (+ ou -)	(19 311 551)	(14 560 736)
• Résultat positif des activités ordinaires		• Résultat négatif des activités ordinaires	(19 311 551)			
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires				
Effet positif des modifications comptables		Effet négatif des modifications comptables				
		Impôt sur éléments extraordinaires et MC				
<i>Total</i>	<u>0</u>	<i>Total</i>	<u>(19 311 551)</u>	• Résultat net après modifications comptables	(19 311 551)	(14 560 736)

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Général des commissaires aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joints de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan au 31 décembre 2012 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

Opinion :

6- A notre avis, les états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphes d'observation :

7- Nous attirons votre attention sur les notes suivantes aux états financiers qui décrivent certaines situations. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

7.1. La note II.2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité.

Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 19.311.551 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 126.524.817 DT, soit 132.836.553 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2012 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2012, supérieur de 114.840.870 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 126.524.817 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec cinq banques privées et continue à négocier avec les autres banques concernées pour le traitement de ses engagements.

Un conseil interministériel s'est tenu le 8 octobre 2012 pour étudier la situation de la STIP et a recommandé certaines actions visant le financement des achats de matières premières à temps et l'établissement d'un business plan qui adopte le principe de l'augmentation du capital par un investisseur stratégique qui garantit la continuité de l'activité.

Deux réunions ont été également tenues, le 7 janvier 2013 et le 13 février 2013, au siège de la Direction Générale de la Privatisation, en présence de représentants des deux banques publiques concernées par l'opération d'assainissement financier proposée par la STIP.

Faute de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

7.2. La note V.1 aux états financiers qui indique que l'administration des douanes réclame à la STIP, au titre de la régularisation des importations réalisées sous le régime de l'entrepôt industriel par le dépôt des déclarations relatives à l'exportation ou à la mise à la consommation, le paiement de la somme, hors pénalités, de 7.593.250 DT correspondant à des droits de douane, à une TVA due à l'importation (récupérable) et à d'autres impôts et taxes pour respectivement 2.695.200 DT, 4.505.435 DT et 392.615 DT. La STIP a officiellement demandé, en date du 26 mars 2013, de conclure un arrangement transactionnel avec l'administration des douanes conformément aux dispositions de l'article 220 du code des douanes. Elle a également obtenu, en date du 19 février 2013, un accord formel de l'administration des douanes pour bénéficier des abattements ou exonérations douanières

accordés en application des conventions de libre échange conclues entre la Tunisie et certains de ses partenaires commerciaux et ce dans le cadre de la transaction envisagée. Il est actuellement impossible d'anticiper l'issue définitive de ce dossier et de ce fait la provision pour risque constituée à cet effet a été limitée à la somme de 882.420 DT calculée compte non tenu des droits de douane ci-dessus visés et par référence à un taux transactionnel de pénalités de 10%. Cette provision peut s'avérer insuffisante notamment en cas de non concrétisation effective de la transaction envisagée avec l'administration des douanes.

7.3. La note V.2 aux états financiers dont le contenu indique que la société encourt un passif au titre des indemnités de départ à la retraite stipulées au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP. Ce passif, n'a pas pu être, toutefois, fiablement mesuré puisque tributaire de l'estimation de plusieurs paramètres aléatoires (taux de rotation du personnel, taux des départs anticipés à la retraite, table de mortalité, taux d'actualisation,...) et justifiait, conséquemment, qu'une information dans les notes soit fournie conformément au paragraphe 18 de la norme NC 14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture.

7.4. La note V.3 aux états financiers qui indique que la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux arrêtés, à la même date, par certaines banques ayant confirmé les dits engagements dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas conclu des arrangements avec la STIP, a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de ces banques au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 219 000 DT et - 1.326 000 DT. Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2012, n'ont pu être actualisés en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers le secteur bancaire.

II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A ce titre, nous avons relevé les points suivants :

1- En raison des pertes accumulées depuis quelques années dépassant la moitié du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 19 juin 2012 et a décidé la continuité des activités de la société. Toutefois, cette décision n'a pas respecté, à l'instar de celle prise par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2008, les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui exigent de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, de réduire le capital ou de l'augmenter pour un montant égal au moins à celui des pertes.

2- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1, du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

3- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre établissement au titre de l'exercice 2012 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la direction générale de la société, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

4- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la STIP, à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 5 juin 2013

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Mohamed Zinelabidine CHERIF

Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Spécial des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous reporter, ci dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention nouvellement autorisée et conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- Les emprunts non courants obtenus par la société auprès de plusieurs établissements de crédit à différents taux d'intérêts et dont certains ont été renégociés. Les intérêts et les intérêts de retard supportés en 2012 au titre de ces emprunts ont totalisé respectivement 972.617 DT et 4.225.191 DT.
- Le détachement d'un salarié de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2012 à cette filiale se sont élevées à 55.976 DT.
- Le détachement d'un salarié de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi supportées en 2012 par la STIP se sont élevées à 18.714 DT.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2012 à ce titre s'est élevé à 22.089 DT hors TVA.
- La convention d'assistance informatique conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé, en 2012, la somme HTVA de 11.204 DT.
- La convention d'assistance comptable conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé, en 2012, la somme HTVA de 5.586 DT.
- La convention de compte courant associés de 4.200.000 DT conclue avec la société SOMACOP. Ce compte, alimenté en nature (pneus) et rémunéré au taux fixe de 8%, est constitué de 2 lots : un 1^{er} lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2^{ème} lot de 1.700.000 DT qui a été remboursé depuis 2011. Les intérêts facturés par la STIP en 2012, au titre de ce fonds de roulement, ont totalisé un montant HTVA de 200.000 DT.
- La facturation d'intérêts sur les comptes courants associés débiteurs ouverts au nom de la SOMACOP et de la SMTP Amine. Les intérêts HTVA facturés en 2012 par la STIP à la SOMACOP et à la SMTP Amine ont totalisé respectivement les sommes de 111 DT et 57.682 DT.

- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2012 a porté sur 28.314 DT.

C- Obligations et engagements de la société et de ses filiales envers les dirigeants :

C.1- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations suivantes :

1- La rémunération du Président Directeur Général Lamine Cherni (pour la période allant du 19 juin au 31 décembre 2012) qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 19 juin 2012, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 3 juillet 2012, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

2- La rémunération du Président Directeur Général Mohamed Hédi Dridi (pour la période allant du 1^{er} janvier au 19 juin 2012) qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 11 février 2011, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 25 février 2011, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

C.2- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Lamine Cherni		Mohamed Hédi Dridi	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12
Avantages à court terme	81.669	6.386	69.911	0
TOTAL	81.669	6.386	69.911	0

C.2- b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Lamine Cherni		Mohamed Hédi Dridi	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12
Avantages à court terme	1.059	0	1.059	0
TOTAL	1.059	0	1.059	0

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que deux conventions conclues, en 2012, d'une part, avec la BTK, administrateur, et d'autre part, avec l'AIL ayant la BTK comme administrateur commun avec la STIP, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

La nature des dites conventions, les modalités y afférentes et leur incidence sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 peuvent être récapitulées comme suit :

- L'avenant au contrat de prêt conclu avec la BTK portant, d'abord, report et réaménagement des échéances en principal échues et impayées et celles à échoir arrêtées au 31 décembre 2011 (Tranche 1), ensuite, consolidation d'une partie des intérêts impayés au 31 décembre 2011 (Tranche 2), et enfin, abandon du reliquat des intérêts impayés arrêtés au 31 décembre 2011 conditionné par le règlement total des échéances qui seront générées par le report, le réaménagement et la consolidation susvisés (Tranche 3), et ce conformément aux modalités suivantes :

Tranche	Montant renégocié	Durée	Franchise	Taux d'intérêt	Charges d'intérêts 2012
Tranche 1	6 000 000	4 ans	6 mois	TMM + 1,5%	306 270
Tranche 2	892 393	4 ans	6 mois	0%	-
Tranche 3	3 000 000	Tranche soumise à abandon conditionné par le règlement des 2 autres tranches			-
Total					306 270

- Le contrat de leasing conclu avec l'AIL en vertu duquel une location financement portant sur un matériel de transport a été consentie à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 8,5%. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ce financement ont totalisé, en 2012, la somme de 477 DT.

Ces deux conventions ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et, qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par les dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

Fait à Tunis, le 5 juin 2013

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Mohamed Zinelabidine CHERIF

Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI